Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 318

Artikel: Léon Bloy et Karl Marx au Conseil national

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028632

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Léon Bloy et Karl Marx au Conseil national

L'émission « En direct avec... Jean Ziégler » n'a pas laissé indifférent. Les commentaires de presse ont été contrastés. Les avis du public se sont partagés.

Le conseiller national a reçu un courrier relativement abondant dans les jours qui ont suivi.

Soixante-quinze lettres ne constituent certes pas un échantillon du public ou de l'électorat suisse romand. Les prises de position, presque unanimement positives, reflètent souvent la lecture du quotidien habituel. Elles émanent trop fréquemment de personnes âgées, qui ont le temps d'écrire, et de citadins, qui ont privilégié l'homme politique de la ville, sociologue de surcroît. Elles reflètent parfois des liens de connaissance ou d'amitié. Mais elles constituent aussi des témoignages qui, dans leur singularité, ne manquent pas d'intérêt collectif.

Passons sur les critiques adressées au meneur de jeu et aux personnes chargées d'interroger Jean Ziégler. La presse a relevé la partialité du premier et l'agressivité de ses invités.

Restent trois remarques plus proprement politiques.

La première touche la qualité didactique de l'émission. Plusieurs citoyens ont ainsi pris conscience, pour la première fois, semble-t-il, de la face cachée des institutions politiques. Conseils d'administration, groupes de pression, rôle du pouvoir économique national et international, tout ce que l'éducation civique et l'école ont longtemps dissimulé derrière l'étude mystifiante des seules institutions juridiques est apparu en pleine clarté ce soir-là.

Ce qui apparaît aussi, c'est que politique et moralité font encore bon ménage chez nous. Du moins aux yeux de tous ceux qui disent partager les indignations du conseiller national devant l'injustice, la misère, l'insolence des puissants, le règne de l'argent. Le réquisitoire a porté moins par ce qu'il comportait de socialisme scientifique marxiste que de catholicisme nourri à la véhémence torturée d'un Léon Bloy.

L'enthousiasme, la foi ardente dans la cause défendue ne parlent pas seulement au cœur de la jeunesse. De vieux militants, souvent déçus et solitaires, ont retrouvé ce 29 avril au soir plus que le souvenir du passé, la force de croire encore en l'avenir. Ils le disent avec la tranquille assurance de ceux qui n'ont en réalité jamais désespéré.

L'antiparlementarisme n'a pas en Suisse de racines très profondes. Toute l'histoire du mouvement ouvrier le prouve. L'habitude est au contraire de célébrer notre système politique de milices qui nous garantirait contre tout divorce entre le pays légal et le pays réel.

Les règles du jeu en échec

Pourtant, les trois remarques ci-dessus semblent indiquer que la réalité n'est pas si simple. Parce qu'il trouble les règles du jeu, remet en question le consensus national sur des points fondamentaux, et use d'un langage inhabituel, Jean Ziégler agace le monde politique suisse, jusque dans les rangs de son propre parti. Mais, dans l'opinion publique, son style et son action suscitent des échos, provoquent des réactions et réveillent des conscience. Car même le peuple le plus gavé de biens ne peut éternellement vivre pour lui-même à la seule recherche du profit matériel.

Protection efficace des locataires: les bons motifs du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral n'est pas pressé. Si les Chambres le suivent cet été, l'initiative pour une protection efficace des locataires, déposée en 1973 par le Mouvement populaire des familles et les associations de locataires de Suisse romande et de Suisse alémanique, dormira une année de plus dans les tiroirs de l'administration.

Dans le « message » de l'exécutif, ces tergiversations se traduisent de la façon suivante :

« L'initiative populaîre a été déposée le 30 juin 1973. Le Conseil fédéral doit donc présenter son rapport et ses propositions à l'Assemblée fédérale jusqu'au 30 juin 1975. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas encore en mesure de nous prononcer d'une manière complète sur l'initiative. Nous manquons en effet d'expériences relatives à l'application de la toute récente législation et d'une estimation assez sûre de l'évolution du marché du logement; d'autre part, des recherches sont encore en cours pour déterminer s'il est licite, en matière de baux, de prendre des mesures en vertu des dispositions constitutionnelles en vigueur. Nous vous proposons donc, en application de l'article 29, troisième alinéa, de

la loi sur les rapports entre les conseils, de prolonger d'une année le délai, expirant le 30 juin 1976, qui a été fixé pour répondre à l'initiative populaire du 30 juin 1973 pour une protection efficace des locataires. Le cas échéant, le Conseil fédéral devrait par conséquent vous soumettre son rapport et ses propositions jusqu'au 30 juin 1976 ».

Cela revient à dire, selon les autorités fédérales, qu'il faut d'abord attendre les effets de la loi sur l'encouragement à la construction en vigueur depuis le 1er janvier de cette année. Mais la Confédération, c'est chose maintenant connue, manque de moyens financiers à cet effet...

Cela revient à dire, selon les autorités fédérales, qu'il faut attendre les effets de la modification